

Image not found or type unknown



Pension alimentaire et achats en compensation

Par **chrisnice**, le **04/05/2013** à **14:09**

Bonjour rnle juge aux affaires familiales ma ordonné au versement d'une somme mensuel de 100€/mois de pension alimentaire. rnM'étant mis d'accord verbalement avec sa mère certains mois je lui achète des vêtements et complète pour atteindre la somme de 100€. Mais surprise la mère s'est retournée contre moi par l'intermédiaire de la CAF en disant que certains mois je ne lui versais pas la pension. Conséquence la Caf lui a versé l'ASF et me saisi sur mon salaire. j'ai bien expliqué à l'agent de la Caf la situation qui m'a dit ne rien vouloir savoir car j'ai été condamné au versement de la somme de 100€/mois et que les achats n'entraient pas en ligne de compte. rnSachant que je subviens bien au besoin de l'enfant cela est-il bien légal ? rnD'avance merci beaucoup